



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * ادیس ابابا *

ORIGINAL : French
DISTRIBUTION : General
CM/1054 (XXXV)

TRENTE-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES
FREETOWN - SIERRA - LEONE
18 - 28 Juin 1980

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR
L'EDUCATION CONTINUE DES ADULTES
TENUE DU 10 AU 15 DECEMBRE 1979 A ADDIS ABABA



CM1054

MICROFICHE

INTRODUCTION AU RAPPORT DU RAPPORTEUR

1. On se rappellera que le Conseil des Ministres de l'OUA, lors de sa 23^e Session Ordinaire tenue à Mogadiscio, Somalie (6-15 juin 1974) dans la résolution CM/Res.369(XXVIII) avait approuvé la création d'un groupe d'experts chargés de mener une étude et de présenter un rapport sur l'Education des adultes dans les Etats membres de l'OUA.

2. En conséquence, le Secrétariat, par sa lettre circulaire, ref. No. SC/EC/19/455-74 en date du 16 décembre 1974 avait demandé aux Etats membres de fournir des informations concernant l'Education des adultes, accompagnées de commentaires et de propositions sur les buts, les programmes et les auxiliaires d'enseignement, les plans de production, le rôle des moyens d'information de masse, les divers agents participant dans la mise en oeuvre des programmes d'éducation des adultes en réponse à la lettre circulaire sus-mentionnée. En outre, il avait été demandé aux Etats membres de désigner des experts devant faire partie du groupe. Le Secrétariat avait reçu 10 réponses avant mai 1977. Sur ces 10 Etats membres ayant répondu, trois avaient fourni les informations nécessaires tandis que les autres envoyèrent uniquement les noms de leurs candidats. Compte tenu de cette situation décourageante, le Secrétariat de l'OUA décidait d'envoyer un formulaire d'enquête pour la collecte des renseignements. Ce questionnaire avait été envoyé aux Etats membres en mai 1977. Il comportait 20 points principaux concernant l'Education des Adultes et était accompagné d'une note explicative destinée à faciliter le remplissage du questionnaire. La difficulté d'obtenir des réponses des Etats membres fit l'objet d'un rapport en bonne et due forme à la 29^e Session Ordinaire du Conseil des Ministres (Libreville, Gabon 1977) et il avait alors été demandé instamment aux Etats membres de répondre au questionnaire dans les meilleurs délais.

3. Avant novembre 1979 et à la suite de nombreuses lettres de rappel, les pays suivants répondirent au questionnaire de l'OUA sur l'Education des Adultes.

1.	Botswana	11.	Niger
2.	Cameroun	12.	Rwanda
3.	République Centrafricaine	13.	Sénégal
4.	Congo	14.	Seychelles
5.	Djibouti	15.	Tanzanie
6.	Ethiopie	16.	Tunisie
7.	Guinée	17.	Ouganda
8.	Libéria	18.	Haute-Volta
9.	Mali	19.	Zambie
10.	Maurice		

4. Le Secrétariat fit l'inventaire des réponses au questionnaire sous les rubriques suivantes pour les soumettre à l'examen du groupe d'experts.

- 1) Politiques nationales en matière de l'Education des Adultes.
- 2) Objectifs nationaux fixés pour l'Education des Adultes.
- 3) Organismes nationaux chargés de coordonner et de superviser les programmes d'Education des Adultes et leurs fonctions respectives
- 4) Autres agences conduisant des programmes d'Education des Adultes et leurs fonctions
- 5) Niveaux des programmes d'Education des Adultes
- 6) Résumé du contenu des programmes d'Education des Adultes aux divers niveaux et projets spéciaux
- 7) Langues d'Enseignement
- 8) Moyens audio visuels et auxiliaires d'enseignement principaux
- 9) Moyens audio-visuels importés
- 10) Conceptions du contenu des programmes d'Education des Adultes (rôle des instructeurs, experts en programmes et autre personnel)
- 11) Instructeurs aux divers niveaux de l'Education des Adultes
- 12) Centres spéciaux et autres pour la formation du personnel
- 13) Séminaires ateliers, cours de recyclage réguliers organisés à l'intention du personnel de l'Education des Adultes.
- 14) Principaux participants (étudiants) dans les programmes d'Education des Adultes
- 15) Rôle administratif des gouvernements dans les programmes d'Education des Adultes dans la pratique et dans la législation
- 16) Forme d'assistance extérieure (Technique, financière, matérielle, formation, échanges de personnel)
- 17) Données statistiques

5. Le Groupe d'Experts examina le document de travail ref. No. AD/ED/1-79 du 10 au 15 décembre 1979 et on trouvera ci-joint le Rapport du Rapporteur ref. No. AD/ED/2-76 is

Le Conseil des Ministres est invité à prendre note du rapport et à examiner les diverses recommandations du Groupe pour adoption.

PREMIERE REUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR L'EDUCATION DES ADULTES10 - 15 DECEMBRE 1979 ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)

La première réunion du Groupe d'Experts sur l'Education des Adultes convoquée par le Secrétaire Général de l'OUA conformément à la résolution CM/Res.369 (XXIII) du Conseil des Ministres (6 - 15 juin, 1979, Mogadiscio, Somalie), a été ouverte le lundi 10 décembre 1979 à 16h30 par Son Excellence M. N. Djoudi, Secrétaire Général Adjoint chargé du Département de l'Education, de la Science, de la Culture et des Affaires Sociales.

M. le Secrétaire Général Adjoint a prononcé un important discours joint en annexe au présent rapport.

Après l'ouverture officielle des travaux, les experts ont immédiatement procédé à l'élection du Bureau de la réunion et à l'adoption du projet d'ordre du jour proposé par le Secrétariat de l'OUA.

Le Bureau, élu à l'unanimité, était ainsi composé :

Président : M. Samba Yacine Cissé, Sénégal
Rapporteur : M. C.J. Bugehe, Tanzanie

Après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils placent en lui en le choisissant comme le Président de cette importante réunion, le Président donne la parole au Secrétariat pour introduire les travaux.

Les experts ont eu comme base de travail le document AD/ED/1/79 qui a été présenté par M. Tilaye du Secrétariat de l'OUA.

Le présentateur s'est attaché, dans un large commentaire, à mettre en évidence les points saillants des différentes réponses apportées par les Etats membres qui ont bien voulu répondre au questionnaire sur l'Education des Adultes en Afrique

Le Groupe des experts a ensuite adopté le programme de travail ci-après :

- | | | |
|------|------------------------|---|
| I. | Mardi 11 décembre | 1) Politiques nationales et objectifs généraux pour l'éducation des adultes en Afrique;
2) Les structures. |
| II. | Mercredi 12 décembre : | Les programmes d'éducation des adultes en Afrique. |
| III. | Jeudi 13 décembre : | Les moyens d'action en faveur de l'éducation des adultes |
| IV. | Vendredi 14 décembre : | 1) Questions diverses
2) Examen et adoption du rapport général |
| V. | Samedi 15 décembre : | Clôture des travaux |

I - SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES DISCUSSIONS

1. Politiques nationales et objectifs généraux pour l'Éducation des Adultes en Afrique

1.1 L'examen approfondi des réponses données par les États membres révèle, à quelques exceptions près, une absence de véritable volonté politique concrète, une certaine incohérence dans les finalités et une imprécision dans les objectifs généraux de l'éducation des adultes. Souvent, cette éducation des adultes est simplement réduite à l'alphabétisation, alors que le problème est plus global, touchant à la fois la lutte contre l'ignorance et la maladie, la qualité de la vie, les activités professionnelles, socio-culturelles, etc. Les populations cibles sont mal définies, alors que presque partout en Afrique les masses rurales, les ouvriers des zones urbaines constituent la majorité des citoyens qu'il est urgent de former et d'informer pour un véritable développement intégral et harmonieux de nos États.

1.2 Souvent, il se constate une incohérence interne entre les politiques nationales exprimées et les objectifs spécifiques poursuivis, ainsi que l'absence d'une planification rigoureuse des actions conçues pour l'éducation des adultes.

2. Structures

2.1 Les organes (ministères, services, institutions, etc.) qui s'occupent de l'éducation des adultes sont nombreux et ne semblent pas toujours coordonner ni leurs objectifs, ni leurs interventions. Le rôle coordinateur et la fonction d'impulsion et de contrôle de l'Etat n'apparaissent pas clairement, bien que les pouvoirs publics accordent à l'éducation des adultes des ressources (financières, matérielles, humaines...) importantes.

2.2 Les cadres intervenant dans les programmes d'éducation des adultes sont nombreux et proviennent de différents secteurs. Cette multidisciplinarité est très positive. Elle gagnerait cependant à être accompagnée d'une formation précise des cadres et à être sous-tendue par une coopération inter-Etats qui manque cruellement dans ce domaine.

2.3 Les pays africains, dans leur grande majorité, mettent à profit la coopération internationale pour disposer des moyens financiers et techniques nécessaires à l'exécution correcte de leurs programmes d'éducation des adultes, encore que, sur ce plan, il resterait à promouvoir une certaine coordination des interventions pour plus d'efficacité.

2.4 Cette coordination s'avère particulièrement utile entre organismes nationaux de pays voisins, notamment dans le domaine crucial de la formation des cadres et des échanges d'expériences, toutes choses que les experts ont cherché en vain à trouver à travers les réponses des Etats membres.

3. Les programmes d'éducation des adultes

3.1 Il s'est dégagé clairement à l'examen du document de travail des experts, une volonté quasi générale de promouvoir les langues nationales, notamment par l'alphabétisation des populations. Mais il y a lieu d'insister sur le fait que cette volonté ne doit être ni timorée ni aventureuse, et que l'enseignement des langues nationales africaines exige des recherches scientifiques préalables et la mise au point de méthodes pédagogiques adéquates.

3.2 En dehors de l'alphabétisation, les programmes d'éducation des adultes ne reflètent pas clairement les autres secteurs importants indispensables à l'épanouissement intellectuel, au perfectionnement professionnel, à l'accession des adultes à d'autres possibilités et à d'autres responsabilités. Il y aurait lieu de concevoir un contenu clair dans cette question des programmes, en tenant compte de plus largement possible des réalités de chaque pays, des besoins des populations en corrélation avec chaque politique nationale de développement.

4. Les moyens d'action

4.1 Les moyens modernes d'information (radio, télévision), les auxiliaires audio-visuels importés, le bénévolat sous toutes ses formes, l'aide extérieures (financière et technique) sont les ressources essentielles mises à la disposition de l'éducation des adultes. Il est rarement fait mention d'utilisation de matériels de fabrication locale, de coopération et d'échanges entre pays africains, d'utilisation de spécialistes nationaux ou africains pour la supervision et la conduite technique des projets financés par l'aide extérieure.

4.2 L'initiative privée (associations, groupements, organisations et institutions non gouvernementales) est d'un appoint important dans la réalisation des programmes d'éducation des adultes. Les charges financières des Etats sont d'autant allégées sans préjudice pour la réalisation des objectifs spécifiques poursuivis. L'on pourrait regretter seulement une certaine tendance au "laissez-faire", alors qu'il conviendrait que tous les efforts, privés ou publics, concourent aux mêmes buts définis dans une politique nationale unique et cohérente.

II. RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

Compte tenu de toutes les considérations qui précèdent, le groupe d'experts formule les recommandations et suggestions suivantes :

1. Politiques nationales et objectifs généraux pour l'Education des Adultes en Afrique

1.1 Le Groupe d'Experts recommande aux Etats membres de l'OUA de manifester plus concrètement l'importance qu'ils accordent à l'éducation des Adultes par une volonté politique réelle. Il est nécessaire que chaque Etat africain prenne toutes les dispositions législatives et réglementaires, définissant une politique nationale claire et cohérente qui mettrait l'accent sur le droit des individus à l'éducation sur la nécessité de réduire les écarts entre les collectivités et de permettre aux populations africaines de mieux comprendre les problèmes du monde moderne.

1.2 Toute politique nationale bien définie devrait comporter une formulation précise d'objectifs globaux visés en tenant compte des priorités et des réalités nationales, ainsi qu'un plan de réalisation concrète de ces objectifs dans le court, le moyen et le long termes. La lutte contre l'ignorance et la maladie, la maîtrise et l'amélioration des techniques nécessaires aux diverses activités de développement économique, la promotion des valeurs culturelles et sociales africaines l'ouverture au monde moderne devraient constituer les lignes directrices des objectifs globaux de toute politique d'éducation des adultes en Afrique.

2. Les structures

2.1 Pour éviter la dispersion des efforts et des actions, le gaspillage de moyens et l'incohérence dans les différentes interventions, chaque Etat devrait créer un organe national de coordination qui serait responsable de l'exécution cohérente et efficace de l'ensemble du programme d'éducation des adultes. Cet organe central de coordination devrait être décentralisé jusqu'à l'échelon local pour être à même de tenir compte des réalités locales et des besoins réels des populations concernées.

2.2 Etant donné l'impérieuse nécessité de disposer de cadres compétents en matière d'éducation des adultes, le groupe d'experts suggère aux Etats membres de tout mettre en oeuvre pour la mise sur pied d'institutions de formation au niveau sous régional ou régional.

2.3 Sur le plan de la coopération internationale, il serait urgent dans l'intérêt bien compris des Etats africains de coordonner les actions des institutions internationales intervenant sur le plan de l'éducation des adultes.

2.4 Cette coordination s'avère également nécessaire et souhaitable entre organismes de pays voisins dans le cadre de la coopération inter-Etats.

L'intérêt évident de cette coopération est de permettre aux Etats africains de pouvoir à la formation sur place de cadres et de spécialistes nationaux en tenant compte des réalités africaines et des besoins réels de nos populations.

2.5 Le groupe d'experts recommande aux Etats membres de développer les échanges d'informations dans leurs expériences sur l'éducation des adultes, et de mettre à profit les possibilités offertes dans ce domaine par des institutions et organisations internationales comme l'UNESCO, le "NEIDA" (Réseau d'innovations éducatives pour le développement en Afrique) pourrait aussi introduire dans son programmes de recherches et d'échanges le problème de l'éducation des adultes.

2.6 En attendant que l'OUA réalise son projet de création d'instituts pan-africains de recherche, il est recommandé aux Etats membres de promouvoir la recherche au niveau des universités et des instituts existants dans le domaine de l'éducation des adultes.

2.7 Vu le rôle important que jouent les organisations privées dans l'éducation des adultes, notamment dans l'alphabétisation, il est recommandé aux Etats membres de stimuler, soutenir, orienter et contrôler les institutions et organisations non gouvernementales dans le sens de la politique nationale et des objectifs nationaux définis.

2.8 En attendant que chaque Etat puisse se doter de toutes les structures et de l'ensemble des cadres nécessaires à l'éducation des adultes, il est suggéré que les structures de formation, les enseignants du système formel, les cadres et les techniciens du milieu rural et des zones industrielles soient utilisés. Pour ce faire, il est indispensable de leur apporter toutes les informations nécessaires leur permettant de bien s'acquitter de leurs tâches.

3. Les programmes d'éducation des adultes en Afrique

3.1 Le contenu des programmes d'éducation des adultes est, bien sûr, étroitement lié aux objectifs spécifiques déterminés par chaque Etat. Mais il semble utile, de l'avis unanime des experts, de réaffirmer la nécessité et l'urgence de l'alphabétisation en langues nationales et de prendre toutes dispositions indispensables en vue de la promotion et de l'utilisation pratique de ces langues.

3.2 La réunion des experts estime que la promotion et l'utilisation des langues nationales africaines n'impliquent pas nécessairement l'abandon d'une langue étrangère de grande communication. Elle insiste cependant sur l'harmonisation des politiques nationales des langues entre pays voisins ayant une ou plusieurs langues communes et sur la nécessité des échanges sur les résultats de leur recherche concernant ces langues.

3.3 L'enseignement des langues nationales africaines devrait être introduit également au niveau du système formel, notamment à l'école élémentaire.

3.4 Les Etats africains devraient tout mettre en oeuvre pour que l'éducation des adultes puisse être prolongée par une éducation permanente qui puisse permettre aux adultes de toujours réactualiser leurs connaissances et leurs compétences spécifiques en vue d'avoir toutes les possibilités d'occéder à plus de responsabilités dans le milieu.

4. Les moyens d'action en faveur de l'éducation des adultes

4.1 Si la nécessité d'utiliser les mass média et les divers moyens audio-visuels est bien évidente, il reste que les pays africains doivent tout mettre en oeuvre pour l'utilisation de matériaux locaux et du matériel de fabrication locale comme moyens prioritaires dans l'éducation des adultes.

4.2 Le bénévolat dans l'éducation des adultes ne saurait jamais être qu'une solution palliative à court terme. C'est pourquoi, les Etats africains devraient résolument étudier de manière réaliste le problème des instructeurs volontaires non rémunérés afin de lui apporter des solutions convenables pour une meilleure efficacité de leur action : motivations, encouragements, etc..

4.3 La très importante question de l'aide extérieure, indispensable pour compléter les efforts financiers des Etats africains pour l'éducation des adultes, doit toujours faire l'objet d'une attention particulière en vue de son utilisation intégrale et opérationnelle. Il conviendrait, à cet effet, de réduire les charges en personnels expatriés grâce à l'emploi de spécialistes africains dont il faudrait au besoin, pourvoir à la formation sur place. La coopération inter-Etats est, dans ce cadre, indispensable et devrait être résolument développée.

5. Autres questions

5.1 La réunion des experts a déploré l'insuffisance des réponses apportées au questionnaire de l'OUA sur l'éducation des adultes et l'absence de délégués de certains Etats africains convoqués pour faire un exposé oral sur cette importante question.

5.2 Les délégués ont entériné la proposition du Secrétariat de l'OUA tendant à faire de cette réunion d'experts un comité permanent à convoquer périodiquement en vue d'étudier l'état d'avancement de l'éducation des adultes en Afrique et de formuler des avis.

5.3 Il a été également retenu le principe de la création d'un organe pan-africain chargé de collecter et de diffuser les informations sur les expériences des Etats africains en matière d'éducation des adultes.

LISTES DES PARTICIPANTS

1. M. I. Woto
Chief of Education Officer
Ministry of Education
Gaberone
Botswana

2. M. Chidas Aime
Chef de la Division Education Populaire
Ministère de l'Education Nationale
B.P. 169 - Brazzaville
Congo

3. M. Aby Beugre Leon
Ambassade de la Côte d'Ivoire
Addis Abéba - Ethiopie

4. M. D. Dore
Directeur Service National d'Alphabétisation
Ministère de l'Education
Conakry - R.P.R. de Guinée

5. M. Ousmane Yaroh
Chef de Bureau Pédagogique et Production
Direction de l'Alphabétisation et de la
Formation Permanente
B.P. 525 - Niamey
Niger

6. M. A. B. Falodun
Chief Education Officer
Primary and Adult Education Section
Federal Ministry of Education
Lagos
Nigeria

7. M. Samba Yacine Cisse
Conseiller Technique
Ministry of Education
B.P. 4025 - Dakar
Sénégal

8. M. C. J. Bugeke
Adult Education Evaluator
Ministry of National Education
Dar-Es-Salaam - Tanzanie

OBSERVATEURS

1. M. Paul J. Mhaiki
Director of Adult Education, Literacy
and Rural Development
UNESCO
Place de Fontenoy
75700 - Paris
2. Fikadu Haile Yesus
Administrative Assistant & Programme Officer
WHO
Addis Abéba - Ethiopie
3. M. John P. Palmer
ILO Regional Advisor for Vocational Training
Addis Abéba
Ethiopie
4. Miss E. M. Pocock
ILO Regional Officer
Addis Abéba
Ethiopie

SECRETARIAT DE L'OUA

1. Ambassadeur N. Djoudi
Secrétaire Général Adjoint chargé du Département de
l'Education, de la Science, de la Culture
et des Affaires Sociales (ESCAS)
2. M. M. Diarra
Directeur du Département ESCAS
3. M. Bencheikh
Chef de la Section de l'Education
4. M. Tilaye Kassaie
Education Officer

REUNION D'EXPERTS SUR L'EDUCATION CONTINUE DES ADULTESDISCOURS D'OUVERTURE DEL'AMBASSADEUR N. DJOUDI, SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE L'OUA

Monsieur le Président,
Messieurs les Experts,
Messieurs les Représentants des Organisations Internationales
Mesdames et Messieurs

Il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter, au nom du Secrétariat Général de l'OUA, et en mon nom personnel, la bienvenue à Addis Ababa, siège de notre Organisation Continentale.

Je voudrais surtout manifester ma satisfaction de voir réunis sous l'égide de l'OUA ceux d'entre vous, éducateurs africains, qui ont la lourde responsabilité de concevoir, d'organiser et de mettre en application une politique efficace d'éducation des masses adultes de notre continent.

La tâche qui vous est confiée est certainement importante et difficile en ce qu'elle constitue sans aucun doute un des objectifs prioritaires de nos plans nationaux de développement.

Au moment où nos gouvernements portent l'essentiel de leur réflexion sur le problème du développement, considéré dans tous ses aspects, de nos pays, il serait utile de nous pencher à la fois sur l'histoire passée et sur notre présent pour trouver les raisons qui font que l'Afrique est l'un des plus grands réservoirs de l'humanité privée d'éducation et, par cette prise de conscience, d'imaginer les solutions adéquates pour hisser notre continent au niveau d'alphabétisation nécessaire sans lequel il ne saurait y avoir de véritable développement.

Les systèmes d'éducation existant aujourd'hui en Afrique ont été dans une très large mesure le fruit de la transplantation en Afrique de cultures et de méthodes éducationnelles étrangères, le plus souvent imposées contre la volonté et les aspirations de nos peuples.

Ces systèmes éducationnels imposés par l'étranger et qui visaient à la satisfaction d'une politique coloniale soucieuse des seuls intérêts de la puissance colonisatrice ne visaient certainement pas à fournir à nos pays le potentiel humain capable de répondre aux besoins politiques, économiques, sociaux et culturels de nos peuples.

Il est vrai que depuis l'accession à leurs indépendance nationales, les pays africains ont mis au point des stratégies visant à l'élimination des maux sociaux et culturels qui constituaient l'héritage de l'administration et de l'oppression coloniales. Mais malgré les efforts consentis pour la réforme des systèmes d'éducation de l'enfant autant que de l'adulte - et ce malgré le taux sans cesse croissant de scolarisation - il reste un très long chemin à parcourir pour une scolarisation satisfaisante eu égard au rapport entre la croissance démographique et les possibilités humaines et matérielles de nos Etats et pour la réalisation d'une éducation universelle.

Il n'est que trop évident que l'éducation devient l'arme essentielle pour l'éradication des faiblesses culturelles et la clé à tout développement authentique.

Il nous semble que la difficulté majeure à la réalisation des différents plans nationaux de développement demeure l'absence ou le faible degré de participation des masses populaires à la conception autant qu'à l'exécution des plans de développement.

Il devient de plus en plus évident pour nos dirigeants que la méthode qui consistait à confier à nos seules élites le soin de concevoir nos plans et les faire exécuter par nos masses populaires qui souvent n'en voient ni l'objet, ni le but, ni la raison, et par là même n'en assurent pas une exécution convenable est désormais dépassée.

La participation des masses populaires à tous les stades du développement national, depuis la conception jusqu'à l'exécution, devient la condition sine qua non à tout progrès de la nation.

C'est dire toute l'importance qu'il y a à s'assurer que nos peuples non seulement atteignent un certain degré de conscience politique, mais qu'ils bénéficient surtout d'un minimum d'éducation et d'alphabétisation.

Car comment développer l'usage de la science et de la technologie moderne si elle demeure pour la majorité de nos populations du domaine de l'inaccessible ?

De nombreux gouvernements africains ont entrepris d'associer désormais les paysans, les ouvriers, la jeunesse et les femmes à la conception des plans de développement et d'établir le dialogue fructueux entre la base et le sommet. Les barrières traditionnelles entre l'école et la communauté s'abattent peu à peu et l'éducation pour les adultes dans les centres scolaires s'organise.

Enfin, les écoles deviennent progressivement des centres de formation en matière d'hygiène et d'agriculture.

Parallèlement, l'éducation des adultes s'implante dans les usines alors que dans les campagnes des éducateurs en matière d'agriculture, de santé et de développement communautaire contribuent à l'amélioration progressive de la condition des paysans.

Toutes ces initiatives, pour encourageantes qu'elles puissent paraître, semblent indiquer que l'analphabétisme en Afrique est en voie de diminution, mais le taux annuel de croissance démographique sans cesse croissant pourrait en fait augmenter l'analphabétisme. Il est donc évident que de nouvelles politiques et de nouveaux systèmes éducationnels touchant directement les masses populaires devraient être imaginées et que la reformulation des objectifs et des politiques doit être nécessairement basée sur les besoins réels des populations. Nous devrions prendre conscience et accepter cette réalité que la modernisation de l'Afrique passe par l'obligation de faire de l'homme et de la femme africains des éléments éduqués, informés et par là même actifs et capables d'assumer leurs responsabilités et d'assurer leurs droits élémentaires. Il en découle qu'il est indispensable d'élaborer une politique et un programme d'éducation permanente des adultes efficaces.

Toute politique à formuler et toute stratégie visant à la réalisation de nouveaux objectifs en matière d'éducation des adultes doit être axée sur les ouvriers, les paysans, la jeunesse non scolarisée, les femmes, les mères, etc... par l'utilisation judicieuse des agences gouvernementales, des associations publiques et privées et des agences d'information entre autres.

Les programmes de formation des enseignants doivent être révisés en vue d'y intégrer des cours sur l'éducation adulte et un recyclage des enseignants pour leur permettre de participer de manière effective à l'éducation des adultes.

A cet égard et compte tenu de ce que les adultes le plus souvent, et surtout en milieu rural, ignorent les langues étrangères utilisées actuellement dans différents systèmes éducationnels en Afrique, les langues africaines devraient faire l'objet d'une véritable renaissance en vue d'être en contact plus direct avec les adultes par l'usage de leurs langues maternelles, ce qui faciliterait naturellement l'acquisition du savoir. Il serait aussi bon de porter notre réflexion sur la manière par laquelle l'enseignement pour adultes pourrait être conçu avec la participation des étudiants eux-mêmes, tant il est vrai qu'ils sont parfois plus conscients que nous le pensons de leurs véritables besoins. Sur ce plan l'extraordinaire richesse de l'Afrique dans le domaine de sa poésie, de son folklore, de sa musique, en bref de sa culture devrait être judicieusement utilisée dans les programmes d'éducation permanente des adultes.

Nous aimerions ajouter qu'il serait essentiel dans cet exercice de créer de nouveaux centres de recherche et de renforcer ceux qui existent déjà, la recherche devant, dans ce cas être centré sur les besoins réels de l'individu, de la communauté et de la nation et aider par là à mieux évaluer la qualité réelle des programmes existants. Il nous a été donné de noter au cours des différentes rencontres internationales que l'Afrique manque de personnel qualifié en matière de recherche et qu'il vous appartient d'encourager la création entre les états membres de courants d'échanges d'informations susceptibles de mener à une harmonisation entre nos différents centres de recherche. En bref, nous pensons que pendant vos délibérations, vous pourriez vous pencher sur les points suivants :

- 1) Contribution des programmes d'Education des Adultes dans le processus d'élimination de l'analphabétisme, de la pauvreté et des maladies
- 2) Apport de l'Education des Adultes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural pour permettre aux payssans de décider de leurs propres progrès et développement.
- 3) Le dynamisme social possible que l'Education des adultes peut créer lorsqu'il est basé sur la Communauté.
- 4) La contribution possible que l'éducation des adultes peut apporter dans la protection et la promotion des cultures africaines et le développement des langues africaines.
- 5) Le rôle que l'Education des adultes joue dans le développement des techniques scientifiques et technologiques traditionnelles de l'Afrique et l'introduction de techniques scientifiques et technologiques modernes.
- 6) Utilisation de moyens multiples d'information, notamment Télévision, Radio, films et projecteurs dans les programmes d'éducation des adultes
- 7) Programmes avancés d'éducation des adultes qui soient fonctionnels et qui puissent aider les masses à participer davantage à la vie de la communauté et au niveau national;
- 8) Etudes de factibilité pour la création d'organes nationaux tels que conseils, offices, etc... en vue de la coordination et la supervision des programmes d'éducation des adultes et de ce fait la reformulation de politiques et objectifs d'éducation des adultes existants lorsque cela s'avère nécessaire. A l'heure actuelle, il semble que la supervision des différents programmes d'éducation est confiée à diverses agences.
- 9) La possibilité de création d'un organe inter-africain s'occupant de l'Education des adultes et qui se réunirait périodiquement pour passer en revue les progrès réalisés dans ce domaine en Afrique en vue de diffuser des informations et de lancer de nouvelles méthodes dans la recherche de solutions aux problèmes ayant trait à l'éducation des adultes susceptibles d'être soumises à l'OUA sous forme de recommandations.

Annexe I

Messieurs, Les Experts,

Avant de conclure, il me plaît de souligner que le Secrétariat Général de l'OUA a déjà fait un effort de réflexion et déterminé les objectifs pour l'horizon 2000.

Sur l'initiative du Secrétaire Général de l'OUA, un colloque sur les perspectives de développement et de croissance économique de l'Afrique jusqu'à l'an 2000 s'est tenu à Monrovia (Libéria) en février 1979. L'une des conclusions importantes de ce colloque c'est que l'an 2000 devrait se manifester par, sinon l'éradication totale, tout au moins la réduction très sensible de l'analphabétisme, l'éducation primaire obligatoire pour tous les petits africains en âge de scolarisation, l'existence effective des programmes de formation diversifiés au niveau du post-primaire et post-secondaire et enfin la réalisation de programmes efficient et dynamiques pour l'éducation permanente des adultes.

Le colloque de Monrovia a souligné l'importance de l'éducation pour la réalisation d'un développement réel, susceptible de hisser l'Afrique au niveau de son siècle.

C'est dire combien votre tâche est difficile certes, mais combien exaltante. C'est dire surtout combien nous sommes convaincus de l'importance de cette réunion pour laquelle nous vous souhaitons un plein succès.



1980-06-18

Report of the administrative secretary
general on the meeting of the panel of
experts on adult/continuing education
held from December 10-15, 1979,
Addis Ababa - Ethiopia

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10120>

Downloaded from African Union Common Repository